



1 rue des Arquebusiers

67000 STRASBOURG

France

Tél : +33 (0)3 88 15 45 50

## **LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – COMITE DU BAS-RHIN**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

FORVIS MAZARS

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

1 rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG

Capital social de 400 000 euros – RCS Strasbourg 348 600 990

## LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – COMITE DU BAS-RHIN

Association

SIREN n°309 045 912

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER – COMITE DU BAS-RHIN, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Note « 2.2.2 *Traitement des legs et donations* » de l'annexes des comptes. Cette note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

- Note « 4. *Informations relatives au compte de résultat* » de l'annexe. Cette note expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Strasbourg, le 16 avril 2025



Laurence FOURNIER

Associée

## COMITÉ DU BAS RHIN

COMITÉ DU BAS RHIN				
BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2024	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2023
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>9 700.00</b>	<b>(9 700.00)</b>		
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	9 700.00	(9 700.00)		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 057 121.48</b>	<b>(202 237.04)</b>	<b>1 854 884.44</b>	<b>166 809.53</b>
Terrains				
Constructions	1 740 755.44	(58 407.17)	1 682 348.27	
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	194 101.23	(143 829.87)	50 271.36	33 350.25
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	122 264.81		122 264.81	133 459.28
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I</b>	<b>2 066 821.48</b>	<b>(211 937.04)</b>	<b>1 854 884.44</b>	<b>166 809.53</b>
<b>STOCKS et EN-COURS</b>	<b>3 294.00</b>		<b>3 294.00</b>	<b>2 520.00</b>
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 294.00		3 294.00	2 520.00
<b>AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES</b>				
<b>CRÉANCES</b>	<b>599 557.54</b>		<b>599 557.54</b>	<b>363 492.69</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés	21 565.80		21 565.80	9 305.67
Créances reçues par legs ou donations	25 941.16		25 941.16	113 340.56
Autres créances	552 050.58		552 050.58	240 846.46
Legs et donations en cours de réalisation				
<b>TRÉSORERIE</b>	<b>2 482 974.52</b>		<b>2 482 974.52</b>	<b>4 516 653.89</b>
Valeurs mobilières de placement	159 767.00		159 767.00	158 022.00
Disponibilités	2 323 207.52		2 323 207.52	4 358 631.89
Charges constatées d'avance	10 650.75		10 650.75	11 300.49
<b>ACTIF CIRCULANT - TOTAL II</b>	<b>3 096 476.81</b>		<b>3 096 476.81</b>	<b>4 893 967.07</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>5 163 298.29</b>	<b>(211 937.04)</b>	<b>4 951 361.25</b>	<b>5 060 776.60</b>
<b>ENGAGEMENT REÇUS</b>	<b>(75 764.25)</b>			
<b>LEGS NET A REALISER</b>	<b>75 764.25</b>			
Acceptés par les organes statutairement compétents	75 764.25			
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

## COMITÉ DU BAS RHIN

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2024	Exercice au 31/12/2023
<b>Fonds propres sans droit reprise</b>			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
<b>Fonds propres avec droit reprise</b>			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
<b>Ecarts de réévaluation</b>			
<b>Réserves</b>		<b>3 373 622.61</b>	<b>3 469 439.93</b>
Réserves statutaires ou contractuelles		3 373 622.61	3 469 439.93
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
<b>Report à nouveau</b>			
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>		<b>(44 516.16)</b>	<b>(95 817.32)</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>		<b>3 329 106.45</b>	<b>3 373 622.61</b>
<b>Fonds propres consommables</b>			
Fonds propres consommables			
Fonds associatifs résultat /contrôle de tiers financeurs			
<b>Subventions d'investissement</b>			
<b>Provisions réglementées</b>			
<b>FONDS PROPRES - TOTAL I</b>		<b>3 329 106.45</b>	<b>3 373 622.61</b>
<b>Fonds reportés liés aux legs ou donations</b>			
Fonds dédiés		146 473.05	244 686.60
		298 669.56	59 337.88
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II</b>		<b>445 142.61</b>	<b>304 024.48</b>
<b>Provisions pour risques</b>			
Provisions pour charges		196 385.00	180 268.00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III</b>		<b>196 385.00</b>	<b>180 268.00</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
<b>AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS</b>			
<b>DETTES</b>		<b>833 326.19</b>	<b>1 202 861.51</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		215 617.14	214 467.16
Dettes des legs et donations		1 732.92	3 352.24
Dettes sociales		128 297.93	128 461.64
Dettes fiscales		40 977.16	31 850.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 887.38	1 581.01
Autres dettes		443 813.66	823 149.46
Legs et donations en cours de réalisation			
<b>Produits constatés d'avance</b>		<b>147 401.00</b>	
<b>EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV</b>		<b>980 727.19</b>	<b>1 202 861.51</b>
<b>Ecarts de conversion passif (V)</b>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>4 951 361.25</b>	<b>5 060 776.60</b>

## COMITÉ DU BAS RHIN

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	97 024.00	101 688.00	(4 664.00)	-4.59 %
Ventes de biens et services	87 029.70	82 791.94	4 237.76	5.12 %
Ventes de biens	47 968.60	56 267.37	(8 298.77)	-14.75 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	39 061.10	26 524.57	12 536.53	47.26 %
. dont parrainages		1 467.50	(1 467.50)	
Concours publics et subventions d'exploitation	317 736.00	18 210.00	299 526.00	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	1 993 177.76	2 105 842.37	(112 664.61)	-5.35 %
Dons manuels	1 428 295.73	1 347 017.70	81 278.03	6.03 %
Mécénats	11 000.00	10 000.00	1 000.00	10.00 %
Legs, donations et assurances-vie	553 882.03	748 824.67	(194 942.64)	-26.03 %
Contributions financières reçues	509 159.66	446 071.48	63 088.18	14.14 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	826.67	3 134.67	(2 308.00)	-73.63 %
Utilisations des fonds dédiés	44 297.75	111 964.45	(67 666.70)	-60.44 %
Autres produits	0.01	800.00	(799.99)	***** %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 049 251.55</b>	<b>2 870 502.91</b>	<b>178 748.64</b>	<b>6.23 %</b>
Achats de marchandises	4 681.63	16 232.31	(11 550.68)	-71.16 %
Variation de stock	(774.00)	131.00	(905.00)	
Autres achats et charges externes	602 860.94	597 627.73	5 233.21	0.88 %
Aides financières	1 275 777.57	1 467 982.88	(192 205.31)	-13.09 %
Impôts, taxes et versements assimilés	51 091.19	38 346.01	12 745.18	33.24 %
Salaires et traitements	500 327.90	503 562.77	(3 234.87)	-0.64 %
Charges sociales	187 428.39	187 638.21	(209.82)	-0.11 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	96 971.49	48 189.59	48 781.90	
Reports en fonds dédiés	283 629.43		283 629.43	
Autres charges	146 141.30	180 178.11	(34 036.81)	-18.89 %
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 148 135.84</b>	<b>3 039 888.61</b>	<b>108 247.23</b>	<b>3.56 %</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(98 884.29)</b>	<b>(169 385.70)</b>	<b>70 501.41</b>	<b>-41.62 %</b>
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	76 833.57	95 628.96	(18 795.39)	-19.65 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>76 833.57</b>	<b>95 628.96</b>	<b>(18 795.39)</b>	<b>-19.65 %</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>76 833.57</b>	<b>95 628.96</b>	<b>(18 795.39)</b>	<b>-19.65 %</b>

## COMITÉ DU BAS RHIN

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>(22 050.72)</b>	<b>(73 756.74)</b>	<b>51 706.02</b>	<b>-70.10 %</b>
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	128.00 4 948.44	64.58	63.42 4 948.44	98.20 %
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 076.44</b>	<b>64.58</b>	<b>5 011.86</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(5 076.44)</b>	<b>(64.58)</b>	<b>(5 011.86)</b>	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	17 389.00	21 996.00	(4 607.00)	-20.94 %
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 126 085.12</b>	<b>2 966 131.87</b>	<b>159 953.25</b>	<b>5.39 %</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 170 601.28</b>	<b>3 061 949.19</b>	<b>108 652.09</b>	<b>3.55 %</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>(44 516.16)</b>	<b>(95 817.32)</b>	<b>51 301.16</b>	<b>-53.54 %</b>
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	12 466.05 105 440.94	24 745.99 70 450.56	(12 279.94) 34 990.38	-49.62 % 49.67 %
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>117 906.99</b>	<b>95 196.55</b>	<b>22 710.44</b>	<b>23.86 %</b>
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	12 466.05 105 440.94	24 745.99 70 450.56	(12 279.94) 34 990.38	-49.62 % 49.67 %
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>117 906.99</b>	<b>95 196.55</b>	<b>22 710.44</b>	<b>23.86 %</b>
NON AFFECTÉS				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS  
CLOS AU 31/12/2024

## TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE .....	4
1.1	OBJET SOCIAL .....	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES.....	4
1.3	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES .....	6
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1	<i>Préambule</i> .....	6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i> .....	6
2.2	PARTICULARITÉS.....	6
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i> .....	6
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations</i> .....	6
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN .....	8
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF.....	8
3.1.1	<i>Principes généraux</i> .....	8
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i> .....	9
3.1.2.1	Détail des colonnes « B et C ».....	9
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i> .....	9
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i> .....	9
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i> .....	10
3.1.6	<i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023</i> .....	10
3.1.7	<i>Stocks</i> .....	10
3.1.8	<i>Etat des échéances des créances</i> .....	11
3.1.9	<i>Tableaux des dépréciations</i> .....	11
3.1.10	<i>Disponibilités</i> .....	11
3.1.11	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i> .....	12
3.1.12	<i>Charges constatées d'avance</i> .....	12
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF .....	13
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i> .....	13
3.2.2	<i>Fonds dédiés</i> .....	14
3.2.3	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i> .....	15
3.2.4	<i>Provisions pour risques et charges</i> .....	16
3.2.4.1	Tableau de variation.....	16
3.2.4.2	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	16
3.2.5	<i>Dettes</i> .....	16
3.2.5.1	Etat des échéances.....	16
3.2.5.2	Détail des dettes fiscales et sociales.....	17
3.2.5.3	Détail des autres dettes.....	17
3.2.6	<i>Charges à payer par postes du bilan</i> .....	18
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN.....	18
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....	19
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	19
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	21
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i> .....	21
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie.....	21
4.2.1.2	Dons manuels – Dons étrangers.....	21
4.2.1.3	Legs, donations, assurance-vie.....	22
4.2.1.4	Mécénat .....	22
4.2.1.5	Autres produits liés à la générosité du public .....	22
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i> .....	23
4.2.2.1	Parrainage des entreprises .....	23
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie .....	23
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	23
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i> .....	23

4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i> .....	24
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i> .....	24
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....	25
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i> .....	25
4.3.2	<i>Missions sociales</i> .....	26
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i> .....	26
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public.....	26
4.3.3.2	Frais de recherche des autres ressources .....	26
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i> .....	27
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i> .....	27
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i> .....	27
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD.....	28
4.4.1	<i>Principes généraux</i> .....	28
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i> .....	28
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD.....	29
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT .....	30
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i> .....	30
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i> .....	30
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	31
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i> .....	31
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i> .....	33
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i> .....	33
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE .....	33
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN .....	33
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser</i> .....	33
5.1.2	<i>Engagements financiers donnés : Location de matériel informatique</i> .....	33
5.2	AUTRES INFORMATIONS.....	34
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i> .....	34
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i> .....	34
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i> .....	35
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i> .....	35

# 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## 1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association dite « Le Comité Départemental du Bas-Rhin de La Ligue Nationale Contre le cancer », régie par les articles 21 à 79 du Code Civil local, inscrite le 30 novembre 1968 au Registre des Associations, au volume XXIX – n°52, a adopté lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2000 les statuts-type des Comités Départementaux de la Ligue Nationale Contre le Cancer définis ci-après.

Le Comité Départemental du Bas-Rhin de la Ligue Nationale Contre le Cancer est une Association fédérée à la Ligue Nationale Contre le Cancer.

A ce titre, il agit en solidarité avec cette dernière et lui apporte son concours, dans le respect de la Charte Interne de Déontologie de la Ligue et conformément aux dispositions du Code Civil Local.

Son but est de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer et leur famille ».

## 1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;

- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

### **1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

---

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le nombre des adhérents est passé de 12 711 fin 2023 à 12 128 fin 2024 ;
- Le don moyen a légèrement augmenté, passant de 36,34 € en 2023 à 37,28 € en 2024 ;
- Le Comité du Bas-Rhin a poursuivi son adhésion aux divers programmes de marketing, initiés et réalisés par le siège de la fédération, notamment des actions de « street marketing » ;
- Les engagements réalisés dans les missions sociales sont de 2 203 392 € en 2024 contre 2 362 794 € en 2023 ;
- Le déficit de l'exercice se situe à -44 516 € en 2024 contre un déficit de 95 817 € en 2023.
- Le Comité a acquis le 06/05/2024 des locaux situés au 22 avenue de la Paix Simone Veil – 67000 STRASBOURG pour un montant de 1 470 000 €;
- Le 10/06/2024, le siège social du Comité a été transféré à cette nouvelle adresse ;
- Suite au décès de son président, Monsieur Gilbert SCHNEIDER, le Professeur Patrick DUFOUR a été élu pour lui succéder lors du Conseil d'Administration du 15/10/2024 du Comité du Bas-Rhin de La Ligue contre le cancer.

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

---

#### 2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

#### 2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes du Comité du Bas-Rhin font partie des comptes annuels combinés établis par La Ligue nationale contre le cancer pour l'ensemble des entités fédérées.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 2.2 PARTICULARITÉS

---

#### 2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

#### 2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.

- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à postériori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

## 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

*Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.*

*La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.*

*A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :*

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

### 3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	9 700	0	0	9 700
Immobilisations corporelles	437 656	1 785 072	287 780	1 934 948
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>447 356</b>	<b>1 785 072</b>	<b>287 780</b>	<b>1 944 648</b>

#### 3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 785 072</b>	<b>287 780</b>
Bâtiment (Siège du Comité)	1 548 981	
Aménagement des locaux	190 401	196 488
Matériel informatique	23 680	50 467
Mobilier	22 010	40 825
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>1 785 072</b>	<b>287 780</b>

### 3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	9 700	0	0	9 700
Amort.Immobilisations corporelles	404 215	80 854	282 832	202 237
Amort.Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>413 915</b>	<b>80 854</b>	<b>282 832</b>	<b>211 937</b>

### 3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

S'agissant de travaux réalisés dans des locaux loués, la durée d'amortissement de ces investissements s'aligne sur le nombre d'années restant à courir sur le bail de ces locaux.

### 3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

### 3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2024

**NEANT**

### 3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué une fois par an, au mois de décembre.

### 3.1.8 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières			
<b>Actif circulant et charges d'avance</b>			
Créances clients et comptes rattachés	21 586	21 586	
Autres Créances	552 051	552 051	
Créances reçues par legs ou donations	25 941	25 941	
Charges constatées d'avance	10 651	10 651	
<b>Total</b>	<b>610 229</b>	<b>610 229</b>	<b>0</b>

### 3.1.9 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2024	Dotations	Reprises	Fin Exercice 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	<b>NEANT</b>			
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions	<b>NEANT</b>				
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.1.10 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2024	
	Montants	Produits financiers coursus
Caisse	0	
Comptes bancaires	349 029	
Livrets et comptes épargne	409 239	
Comptes à terme	1 500 000	64 939
Parts sociales	159 767	
<b>Total</b>	<b>2 418 036</b>	<b>64 939</b>

1971

### 3.1.11 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Fournisseurs débiteurs	4 216	39
Créances clients et comptes rattachés	21 566	9 306
Créances par legs ou donation en cours de réalisation	25 941	113 341
Dons et produits à recevoir du Siège de la Fédération	151 996	145 039
Avoir à recevoir sur Siège de la Fédération	3 885	3 060
Dons et produits à recevoir autres	5 312	20 840
Subventions à recevoir	386 642	70 889
Autres créances		980
<b>Total</b>	<b>599 558</b>	<b>363 493</b>

### 3.1.12 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
PLUXEE - bons d'achat (commission sociale 2025)	4 300	6 950
IMMOVAL - charges copropriété 2025	2 370	
FRANFINANCE - Leasing photocopieur 01trim25	2 123	1 669
ACM - assurance locaux et camionnette	1 052	1 238
CAP COMMUNICATION - abt téléphonique 01/2025	475	403
EST REPRO - engagements photocopieurs		348
SIGNATURES GRAPH - enveloppes		321
SOLUDOC - contrat de maintenance gestion électro. doc.	250	250
BOUYGUES TELECOM - téléphonie mobile	69	69
ORANGE - abonnements internet 01/2024	0	41
ZOOM - abonnement 01/2025	11	11
<b>Total</b>	<b>10 651</b>	<b>11 300</b>

## 3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

### 3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2024	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2024
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>								
<b>Ecarts de réévaluation</b>								
<b>Réserves</b>	3 469 440	-95 817	-182 696					3 373 623
<b>Report à nouveau</b>	0	0						0
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	-95 817	95 817	182 696			-44 516	71 231	-44 516
<b>Subventions d'investissement</b>	0							0
<b>Provisions réglementées</b>	0							0
<b>Total</b>	<b>3 373 623</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-44 516</b>	<b>71 231</b>	<b>3 329 107</b>

### 3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés », avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». L'utilisation des ressources et subventions au cours de l'exercice résulte des dépenses réalisées sur la période dans le cadre des projets visés.

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (789)	Report en fonds dédiés (689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
<b>Subventions d'exploitation :</b>		<b>403 661</b>	<b>29 286</b>	<b>29 286</b>	<b>283 629</b>	<b>283 629</b>
PROJET ESPACES SANS TABAC DANS LE BAS-RHIN <i>ARS GRAND EST / REGIME LOCAL ASS MALADIE</i>	2024	299 921			283 629	283 629
PROJET AGENDA SCOLAIRE - ALSACE/MOSELLE <i>REGIME LOCAL ASS MALADIE</i>	2022	103 740	29 286	29 286		0
<b>Ressources liées à la Générosité du Public :</b>		<b>75 182</b>	<b>30 052</b>	<b>15 011</b>	<b>0</b>	<b>15 040</b>
RELAIS POUR LA VIE - SECOURS FINANCIERS	2016	15 182	254	254		0
RELAIS POUR LA VIE - AIDE AUX MALADES	2017	60 000	29 797	14 757		15 040
Sous-Total "Dons"		75 182	30 052	15 011	0	15 040
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>478 843</b>	<b>59 338</b>	<b>44 298</b>	<b>283 629</b>	<b>298 670</b>

### 3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situation	Montant initial		Fonds reportés liés aux legs ou donations au 01/01/2024	Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	Fonds reportés liés aux legs ou donations au 31/12/2024
	Année	Montant	1911 A	7891100 B	6891100 C	1911 D = A-B+C
<b>Legs :</b>		<b>440 612</b>	<b>244 687</b>	<b>220 400</b>	<b>122 186</b>	<b>146 473</b>
ECKART	2018	27 270			27 270	27 270
GUERDER	2024	1 500		1 500	1 500	0
HAEUSSLER	2024	93 416			93 416	93 416
HEITZMANN	2022	25 787	25 787			25 787
LINGURAR	2022	149 754	149 754	149 754		0
METZ	2019	1 200	1 200	1 200		0
MORTAGNE	2018	66 666	66 666	66 666		0
MULLER	2022	75 020	1 280	1 280		0
						0
<b>Donations :</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>440 612</b>	<b>244 687</b>	<b>220 400</b>	<b>122 186</b>	<b>146 473</b>

### 3.2.4 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
Provisions pour litiges				
Autres provisions pour risques	0			0
<b>Provisions pour charges</b>				
Provisions pour charges sur legs ou donations				
Provisions pour entretien des tombes sur legs	5 122			5 122
Provisions pour indemnités de départ en retraite	175 146	16 117		191 263
<b>Total</b>	<b>180 268</b>	<b>16 117</b>	<b>0</b>	<b>196 385</b>

#### 3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié proratisé selon la durée de présence dans l'association, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 65 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié ;
- Estimation du dernier salaire brut avant départ à la retraite.

### 3.2.5 Dettes

#### 3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine	0	0		
→ à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 617	215 617		
Dettes des legs ou donations	1 733	1 733		
Dettes fiscales et sociales	167 030	157 517	9 513	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 887	2 887		
Autres dettes	446 059	446 059		
Produits constatés d'avance	147 401	147 401		
<b>Total</b>	<b>980 727</b>	<b>971 214</b>	<b>9 513</b>	<b>0</b>

### 3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<b>Dettes fiscales :</b>	<b>40 977</b>	<b>31 850</b>
Impôt sur les sociétés	20 523	5 215
Taxe sur les salaires	0	4 492
Formation professionnelle et autres taxes	3 635	3 594
Etat charges à payer - IS à plus d'1 an	16 819	18 549
<b>Dettes sociales :</b>	<b>126 053</b>	<b>128 462</b>
Urssaf/ Pôle emploi		
Caisse de retraite		
Caisse de prévoyance		
Personnel autres charges à payer		
Organismes sociaux autres charges à payer	933	925
Dettes congés à payer	82 691	83 396
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	44 674	44 141
Prélèvement à la source	-2 245	
<b>Total</b>	<b>167 030</b>	<b>160 312</b>

### 3.2.5.3 Détail des autres dettes

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>215 617</b>	<b>214 467</b>
Fournisseurs	28 660	16 520
Fournisseurs groupe	1 536	24 673
Fournisseurs - factures non parvenues	32 837	35 127
Fournisseurs groupe - factures non parvenues	152 584	138 147
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :</b>	<b>2 887</b>	<b>1 581</b>
Fournisseurs d'immobilisations	2 887	1 581
<b>Dettes des legs et donations :</b>	<b>1 733</b>	<b>3 352</b>
LEGS HAEUSSLER	500	0
LEGS HEITZMANN	1 233	1 233
LEGS MORTAGNE	0	880
LEGS ROCHAT		1 239
<b>Autres dettes :</b>	<b>446 059</b>	<b>823 149</b>
Financements recherche nationale	119 560	6 020
Financements recherche départementale	84 000	596 144
Financements autres Comités		
Autres financements	242 499	220 985
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>147 401</b>	<b>0</b>
Subvention Régime Local d'Assurance Maladie	139 401	
Subvention Caisse Primaire d'Assurance Maladie	8 000	
<b>Total</b>	<b>813 697</b>	<b>1 042 550</b>

### 3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>185 421</b>	<b>173 275</b>
Fournisseurs - factures non parvenues	32 837	35 127
Fournisseurs groupe - factures non parvenues	152 584	138 147
<b>Dettes fiscales :</b>	<b>3 635</b>	<b>3 594</b>
Formation professionnelle et autres taxes	3 635	3 594
<b>Dettes sociales :</b>	<b>128 298</b>	<b>128 461</b>
Personnel autres charges à payer		
Organismes sociaux autres charges	933	924
Dettes congés à payer	82 691	83 396
Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	44 674	44 141
<b>Total</b>	<b>317 354</b>	<b>305 330</b>

### 3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

---

**NEANT**

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

 <b>067 - COMITÉ DU BAS RHIN</b>	Décembre 2024		Décembre 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>EMPLOIS</b>				
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	<b>2 203 391,89</b>	<b>2 036 027,31</b>	<b>2 362 793,58</b>	<b>2 338 832,23</b>
1.1 Réalisées en France	2 203 391,89	2 036 027,31	2 362 793,58	2 338 832,23
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	1 068 919,77	903 579,19	986 152,38	964 767,53
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	1 134 472,12	1 132 448,12	1 376 641,20	1 374 064,70
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>389 494,53</b>	<b>381 826,53</b>	<b>465 155,64</b>	<b>459 957,84</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	389 494,53	381 826,53	465 155,64	459 957,84
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>260 579,43</b>	<b>254 424,42</b>	<b>192 219,97</b>	<b>185 084,97</b>
3.1 Frais d'information et de communication	54 767,22	54 767,22	30 123,60	30 123,60
3.2 Frais de fonctionnement	166 472,18	160 317,17	132 215,22	125 080,22
3.3 Autres charges	39 340,03	39 340,03	29 881,15	29 881,15
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>16 117,00</b>	<b>16 117,00</b>	<b>19 784,00</b>	<b>19 784,00</b>
<b>5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>17 389,00</b>		<b>21 996,00</b>	
<b>6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>283 629,43</b>			
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>3 170 601,28</b>	<b>2 688 395,26</b>	<b>3 061 949,19</b>	<b>3 003 659,04</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-44 516,16</b>		<b>-95 817,32</b>	

<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	Décembre 2024		Décembre 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>20 513,29</b>	<b>20 513,29</b>	<b>27 429,49</b>	<b>27 429,49</b>
Réalisées en France	20 513,29	20 513,29	27 429,49	27 429,49
Réalisées à l'étranger				
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>11 615,05</b>	<b>11 615,05</b>	<b>39 531,54</b>	<b>39 531,54</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>85 778,65</b>	<b>85 778,65</b>	<b>28 235,52</b>	<b>28 235,52</b>
<b>TOTAL</b>	<b>117 906,99</b>	<b>117 906,99</b>	<b>95 196,55</b>	<b>95 196,55</b>

 <b>067 - COMITÉ DU BAS RHIN</b>	Décembre 2024		Décembre 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>RESSOURCES</b>				
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-2 744 614,88</b>	<b>-2 744 614,88</b>	<b>-2 811 305,20</b>	<b>-2 811 305,20</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	-97 024,00	-97 024,00	-101 688,00	-101 688,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-1 993 177,76	-1 993 177,76	-2 105 842,37	-2 105 842,37
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-654 413,12	-654 413,12	-603 774,83	-603 774,83
<b>2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-19 436,49</b>		<b>-24 652,22</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises			-1 467,50	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-18 609,81		-19 250,05	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-826,68		-3 934,67	
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>-317 736,00</b>		<b>-18 210,00</b>	
<b>4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>				
<b>5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>	<b>-44 297,75</b>	<b>-15 011,38</b>	<b>-111 964,45</b>	<b>-9 658,02</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-3 126 085,12</b>	<b>-2 759 626,26</b>	<b>-2 966 131,87</b>	<b>-2 820 963,22</b>

<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	Décembre 2024		Décembre 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-117 906,99</b>	<b>-117 906,99</b>	<b>-95 196,55</b>	<b>-95 196,55</b>
Bénévolat	-105 440,94	-105 440,94	-70 450,56	-70 450,56
Prestations en nature				
Dons en nature	-12 466,05	-12 466,05	-24 745,99	-24 745,99
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>				
<b>3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>-117 906,99</b>	<b>-117 906,99</b>	<b>-95 196,55</b>	<b>-95 196,55</b>

## 4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales

#### 4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

#### 4.2.1.2 Dons manuels – Dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés. Le recensement des dons étrangers est réalisé sur consultation des adresses enregistrées dans le logiciel de traitement des dons.

Le montant des dons, cotisations et ventes versés depuis l'étranger s'élève à 607 €.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	229
Autriche	60
Belgique	10
Etats-Unis d'Amérique	40
Luxembourg	80
République Tchèque	120
Royaume Uni	28
Suisse	40
Total	607

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger, que le Comité du Bas-Rhin de La Ligue contre le cancer doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022, est mise à la disposition du public au siège de l'association sis au 22 avenue de la Paix Simone Veil - 67000 STRASBOURG, après demande préalable de rendez-vous par téléphone (03.88.24.17.60) ou par courriel (CD67@ligue-cancer.net).

#### 4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431050	319 926
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432050	135 743
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	78911000	220 240
<b>TOTAL</b>		<b>675 908</b>

CHARGES	N° de compte	Montants
Prestations de services	60400000	165
Fournitures d'entretien	60630000	71
Charges locatives de copropriété	61400000	4 836
Entretien sur biens immobiliers	61520000	228
Primes d'assurances	61600000	703
Honoraires sur legs	62264000	5 356
Frais de déplacements	62510000	24
Autres impôts locaux	63513000	1 276
Autres impôts directs	63518000	-572
Autres charges sur legs	65310000	22 892
Penalités	67120000	128
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	68910000	122 186
<b>TOTAL</b>		<b>157 293</b>

#### 4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

En 2024, le poste « Mécénat » est constitué par les partenariats conclus avec ÉS (Electricité de Strasbourg) : 5 000 €, CREDIT FONCIER COMMUNAL STRASBOURG : 5 000 €, et Magasins LECLERC : 1 000 €

#### 4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Il s'agit de produits issus de collectes réalisées auprès du public par d'autres organismes, qui décident de reverser à l'association les résultats de leurs opérations de collectes.

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>Quote-part de générosité reçue d'autres organismes</b>		
Reversement de fonds perçus par le siège de la fédération - affectés aux missions	79 512	68 960
Reversement de fonds perçus par d'autres Comités - affectés aux missions	0	333
Reversement de fonds collectés dans le cadre de l'opération une rose un espoir	246 912	228 072
Autres reversements perçus	164 126	129 457
<b>Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :</b>		
Produits financiers	76 834	95 629
<b>Total</b>	<b>567 383</b>	<b>522 450</b>

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

## **4.2.2 Produits non liés à la générosité du public**

### **4.2.2.1 Parrainage des entreprises**

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe pour le partenaire. En l'absence de relais pour la vie en 2024, les encarts publicitaires n'ont pas été facturés comme au cours des années précédentes. En 2024, le Comité n'a pas bénéficié de parrainage d'entreprises.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

### **4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie**

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

En 2024, le montant total des contributions financières reçues d'autres organismes s'élève à 18 609,81 €

### **4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public**

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits divers de gestion courante	0	800
Transferts de charges	827	3 135
Produits exceptionnels	0	0
<b>Total</b>	<b>827</b>	<b>3 935</b>

## **4.2.3 Subventions et autres concours publics**

Subventions et autres concours publics	Exercice 2024	Exercice 2023
Etat	299 921	
CEE		
Collectivités locales	9 815	10 210
Autres organismes	8 000	8 000
Autres subventions affectées au missions sociales		
<b>Total</b>	<b>317 736</b>	<b>18 210</b>

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.

- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

#### 4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Reprises sur provisions pour risques et charges	<b>NEANT</b>	
Reprises sur provisions en matière de retraite		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	29 286	102 306
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	15 011	9 658
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
<b>Total</b>	<b>44 298</b>	<b>111 964</b>

## 4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable. Les charges indirectes font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est appliquée par pourcentage ou par relevé, selon la nature des dépenses engagées (locations immobilières et mobilières, primes d'assurance des locaux, affranchissements et téléphonie), et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 18/12/2023, lors de l'adoption du Budget 2024.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer et charges locatives	40 616	4 018	4 964	49 598
Charges de copropriétés	1 478	226	404	2 108
Entretien des locaux	6 351	775	1 185	8 311
Assurances	1 558	320	594	2 473
Téléphonie et internet	4 912	764	1 364	7 040
Affranchissements	1 476	17 091	15	18 581
<b>Total</b>	<b>56 391</b>	<b>23 194</b>	<b>8 526</b>	<b>88 111</b>

Les frais de personnel sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition validée pour l'année 2024 par le conseil d'administration en date du 18/12/2023.

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Actions pour les malades	305 882	320 883
Actions d'information, de prévention et de dépistage	190 878	186 990
Actions de recherche	20 960	27 368
Actions société et politiques de santé	10 434	11 460
Frais de fonctionnement (dont communication)	79 546	57 976
Manifestations	25 712	24 381
Frais d'appel aux dons et legs	54 344	62 143
<b>Total</b>	<b>687 756</b>	<b>691 201</b>

### 4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2024	2023
Actions pour les malades	635 752	570 108
Actions d'information, prévention,dépistage	342 705	328 068
Actions de formation	1 231	1 240
Actions de recherche	63 693	70 101
Actions de société et politique de santé	25 539	16 635
<b>Total</b>	<b>1 068 920</b>	<b>986 152</b>
Versement à d'autres organismes	2024	2023
Actions pour les malades	128 484	130 478
Actions d'information, prévention,dépistage	9 682	
Actions de formation		
Actions de recherche	996 307	1 246 163
Actions autres		
<b>Total</b>	<b>1 134 472</b>	<b>1 376 641</b>

### 4.3.3 Frais de recherche de fonds

#### 4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

#### 4.3.3.2 Frais de recherche des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

#### 4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges listées ci-après, sont affectées aux rubriques « Frais de gestion » ou « Frais d'information et de communication ».

Rubriques	2024	2023
Frais d'information et de communication		
- Autres charges externes	6 410	5 985
- Impôts taxes et versements assimilés	2 922	1 165
- Frais de personnel	42 768	22 973
- Dotations aux amortissements	2 667	
Frais de gestion :		
- Autres charges externes	84 885	62 959
- Impôts taxes et versements assimilés	11 582	2 796
- Frais de personnel	36 778	35 003
- Dotations aux amortissements	31 781	27 640
- Cotisation statutaire	33 226	31 458
- Autres charges d'exploitation	1	-1
- Charges financières	2 611	2 177
- Charges exceptionnelles	4 948	65
<b>Total</b>	<b>260 579</b>	<b>192 220</b>

#### 4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

#### 4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2024	Exercice 2023
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	283 629	0
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	0	0
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés	0	0
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	0	0
<b>Total</b>	<b>283 629</b>	<b>0</b>

## 4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

### 4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

### 4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2024	2023
Bénévolat	SMIC x 1,5	105 441	70 451
Prestation	Tarif négocié / Prix de revient net de taxes	12 466	24 746
	<b>Total</b>	<b>117 907</b>	<b>95 197</b>

#### 4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	2 695				1 986						4 681
Variation de stock	-774										-774
Autres achats et charges externes	258 139				250 815		93 906				602 861
Aides financières	141 305	1 134 472									1 275 778
Impôts, taxes et versement assimilés	31 433				5 155		14 503				51 091
Salaires et traitements	384 591				57 433		58 303				500 328
Charges sociales	143 563				22 622		21 243				187 428
Dotations aux amortissements et dépréciations	41 504				4 903		34 447				80 854
Dotations aux provisions								16 117			16 117
Reports en fonds dédiés										283 629	283 629
Autres charges	66 463				46 451		33 227				146 141
Charges financières											0
Charges exceptionnelles					5 076						5 076
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									17 389		17 389
<b>TOTAL</b>	<b>1 068 920</b>	<b>1 134 472</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>394 443</b>	<b>0</b>	<b>255 630</b>	<b>16 117</b>	<b>17 389</b>	<b>283 629</b>	<b>3 170 601</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	6 088		5 378	1 000	12 466
Personnel bénévole	14 425		6 237	84 779	105 441
<b>TOTAL</b>	<b>20 513</b>	<b>0</b>	<b>11 615</b>	<b>85 779</b>	<b>117 907</b>

## 4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2024
Contrôle légal des comptes Autres missions	10 692
<b>Total</b>	<b>10 692</b>

### 4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2024
<b>Produits exceptionnels</b>	
Reprise sur financements accordés lors des exercices antérieurs, non réclamés par les bénéficiaires	0
<b>Total</b>	<b>0</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
Valeurs comptables des immobilisations corporelles déçées	5 076
<b>Total</b>	<b>5 076</b>

## 4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

### 4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

067 - COMITÉ DU BAS RHIN	Décembre 2024	Décembre 2023
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	<b>2 036 027,31</b>	<b>2 338 832,23</b>
1.1 Réalisées en France	2 036 027,31	2 338 832,23
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	903 579,19	964 767,53
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé	626 809,03	561 085,22
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	186 307,42	315 705,75
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	1 230,60	1 240,11
Actions de société et politique de santé	25 538,78	16 634,97
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	63 693,36	70 101,48
Actions de création-subvention-administration d'établissement		
Autres actions		
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>	1 132 448,12	1 374 064,70
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé	128 483,85	130 478,29
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	9 681,54	
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	994 282,73	1 243 586,41
<i>Programmes nationaux</i>	708 186,73	437 320,93
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>	286 096,00	806 265,48
Mission reversement legs		
Autres actions		
Actions de société et politique de santé		
1.2 Réalisées à l'étranger		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>		
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>381 826,53</b>	<b>459 957,84</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	381 826,53	459 957,84
Frais d'appel de dons	215 818,01	216 076,01
Frais d'appel des legs		
Frais traitements des dons	101 695,08	122 525,77
Frais de traitements des legs	35 107,16	72 622,00
Frais de campagne pour des dons en nature		
Achats pour manifestations et reventes	29 206,28	48 734,06
Activités de récupérations		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades		
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép		
Frais de Recherche de Mécénat Formation		
Frais de Recherche de Mécénat recherche		
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades		
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép		
Concours ext-parrainage entp Formation		
Concours ext-parrainage entp Recherche		
Frais de recherche partenariat		
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>254 424,42</b>	<b>185 084,97</b>
3.1 Frais d'information et de communication	54 767,22	30 123,60
Frais d'information et de communication externe	41 394,97	19 017,51
Frais d'information et de communication interne	13 372,25	11 106,09
3.2 Frais de fonctionnement	160 317,17	125 080,22
Frais de gestion	115 212,25	90 826,35
Formation administrative	297,00	
Impôts et taxes	11 581,67	2 795,89
Cotisation statutaire 10%	33 226,25	31 457,98
3.3 Autres charges	39 340,03	29 881,15
Charges financières	2 610,81	2 176,89
Dotations aux amortissements	31 780,78	27 639,68
Charges exceptionnelles	4 948,44	64,58
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>2 672 278,26</b>	<b>2 983 875,04</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>16 117,00</b>	<b>19 784,00</b>
<b>5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>		
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>71 231,00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 759 626,26</b>	<b>3 003 659,04</b>
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>20 513,29</b>	<b>27 429,49</b>
<i>Réalisées en France</i>	20 513,29	27 429,49
<i>Réalisées à l'étranger</i>		
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>11 615,05</b>	<b>39 531,54</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>85 778,65</b>	<b>28 235,52</b>
<b>TOTAL</b>	<b>117 906,99</b>	<b>95 196,55</b>
<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	30 051,55	39 709,57
=- Utilisation	15 011,38	9 658,02
=+Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	15 040,17	30 051,55

 067 - COMITÉ DU BAS RHIN	Décembre 2024	Décembre 2023
RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-2 744 614,88</b>	<b>-2 811 305,20</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	-97 024,00	-101 688,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-1 993 177,76	-2 105 842,37
Dons manuels non affectés	-1 212 222,58	-1 121 514,81
Dons manuels affectés	-216 073,15	-225 502,89
Legs, donations et assurances-vie non affectés	-553 882,03	-748 824,67
Legs et autres libéralités affectés		
Mécénat	-11 000,00	-10 000,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-654 413,12	-603 774,83
Manifestations	-15 974,90	-40 146,20
Ventes (dont abonnement à vivre)	-3 243,98	-1 393,00
Prestations et autres ventes	-1 974,50	
Activités de récupération		-20,90
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-65 836,32	-39 764,34
Autres produits affectés		
Produits financiers	-76 833,57	-95 628,96
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-490 549,85	-426 821,43
<b>2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		
<b>3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>	<b>-15 011,38</b>	<b>-9 658,02</b>
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP	-15 011,38	-9 658,02
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>-2 759 626,26</b>	<b>-2 820 963,22</b>
<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		<b>-182 695,82</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-2 759 626,26</b>	<b>-3 003 659,04</b>
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	2 897 716,70	3 059 359,94
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	71 231,00	-182 695,82
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	-1 699 269,39	21 052,58
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 269 678,31	2 897 716,70
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-117 906,99</b>	<b>-95 196,55</b>
Bénévolat	-105 440,94	-70 450,56
Prestations en nature		
Dons en nature	-12 466,05	-24 745,99
<b>TOTAL</b>	<b>-117 906,99</b>	<b>-95 196,55</b>

#### 4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

#### 4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des fonds affectés par la volonté du donateur, les autres fonds privés, les subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources

## 5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

### 5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2024	2023
→ Legs acceptés par les organes statutaires	<b>NEANT</b>	
→ Legs non encore acceptés par les organes statutaires		
→ Assurance-vie		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 5.1.2 Engagements financiers donnés : Location de matériel informatique

Loyers restant à payer : 40 333,20 €

## 5.2 AUTRES INFORMATIONS

### 5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
<b>Administrateurs élus</b>				
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	21			
<b>Bénévoles "administratifs"</b>				
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	38	4 758	2,89	84 779
<b>Bénévoles de terrain</b>				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc....	10	661	0,40	11 770
Information dans le domaine de l'éducation à la santé et du dépistage	4	149	0,09	2 655
Organisation de manifestations				
Communication, démarches auprès des médias				
Ventes au profit du CD	20	350	0,21	6 237
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
Autres.				
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>5 917</b>	<b>3,60</b>	<b>105 441</b>

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,82 €)

### 5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes (1)	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(2)
Personnel salarié	12,58	19 850,40	10,91
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
<b>Total</b>	<b>12,58</b>	<b>19 850,40</b>	<b>10,91</b>

(1) = total du nombre de salariés présents par mois/12

(2) = nombre d'heures DADS/1820 heures

### 5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	Fournitures diverses	510
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	6 875
6257 - Réceptions	Frais de repas	75
6281 - Cotisations à des organismes extérieurs	Cotisation membre association de patients	10
	<b>Total</b>	<b>7 471</b>

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, remboursés par le comité.

Rémunération des trois principaux dirigeants dans les associations bénéficiant d'aides publiques (article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif) :

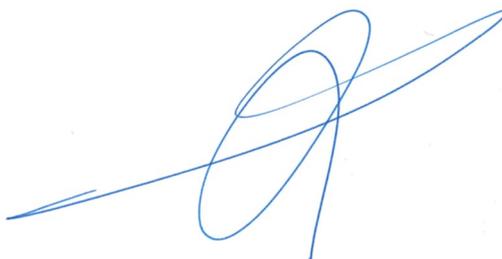
L'article 9 des statuts du Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer énonce que « Les membres du Conseil d'Administration n'ont droit à aucune rétribution en raison des fonctions qu'ils exercent. Des remboursements de frais sont seuls possibles, dont les conditions d'attribution font l'objet d'une décision préalable du président du Conseil d'Administration. »

Aussi, le président, le président délégué, la vice-présidente et le vice-président, qui sont les principaux dirigeants du Comité, ne sont pas rémunérés.

### 5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 12 128 adhérents pour l'année 2024.

Signature du président du Comité du Bas-Rhin de La Ligue contre le cancer :



Professeur Patrick DUFOUR

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.